



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le vingt six mars à quinze heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

2. Demande de financement afin de renouveler une partie du matériel de débroussaillage, d'élagage et de l'outillage communal

Le Maire expose à ses collègues qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement d'une partie du matériel communal nécessaire aux opérations d'entretien des terrains, places, voies et chemins publics.

Il précise qu'il s'est rapproché de la SARL CENTR'AUTO à Bastia, représentant la marque STHIL, afin d'obtenir un devis pour l'acquisition du matériel concerné, soit:

- 2 débroussailleuses STIHL FS 410,
- 1 taille haie STHIL HS82/600 mm,
- 1 perceuse MAKITA à batteries BR 600,
- 1 caisse à outil 9200751,
- divers outillages.

Le montant du devis proposé par la SARL CENTR'AUTO s'établit à 3 056,12 €/HT.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Considérant la nécessité de procéder aux acquisitions des matériels sus visés,

Considérant la pertinence de l'offre de la SARL CENTR'AUTO au regard des besoins de la commune,

Vu le devis proposé par la SARL CENTR'AUTO pour réaliser cette acquisition, soit 3 056,12 €/HT après application d'une remise de 12% sur le matériel STHIL,

Considérant les dispositions du Code des marchés publics applicables aux achats de moins de 25 000€/HT,

DECIDE de valider l'offre obtenue par le Maire de la SARL CENTR'AUTO,

DECIDE de solliciter une aide financière de la Collectivité Territoriale de Corse pour le financement de cette opération et de proposer le plan de financement suivant:

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Collectivité Territoriale de Corse: | 2 444 € (80%), |
| Autofinancement communal: | 612 € (20%). |

DIT que la réalisation de cette acquisition sera conditionnée à l'obtention de cette aide,

DONNE AUTORISATION au Maire pour procéder à l'ensemble des formalités liées à cette demande.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux